

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 8 DECEMBRE 1993

ECRET N°93-618 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

Portant promotion au titre de l'année 1989  
des Fonctionnaires des Cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I (branche administrative) des  
Postes et Télécommunications de la République  
du Congo, en tête : EWENGUE (Alain Bernard)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du statut  
général de la Fonction Publique ;

Vu la Convention Collective n° 5 du 28 Novembre 1990, applicable  
au personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications ;

Vu le Décret 59/8/FP du 24 Janvier 1959 fixant la liste des Cadres  
du Personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications ;

Vu le Décret 59/11/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut des  
Cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunica-  
tions ;

Vu le Décret 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-  
rations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et  
à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A I ;

Vu le Décret 65-170/FP du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement  
des fonctionnaires ;

Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appro-  
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des  
situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets  
financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

Vu le Décret 93/315 du 24 Juin 1993 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des  
intérim des Ministres ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la  
solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n°93-617 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 8 Décembre 1993  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 des  
Fonctionnaires des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I (branche adminis-  
trative) des Postes et Télécommunications de la République du Congo ; en

tête : EWENGUE Alain Bernard.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Les Inspecteurs principaux des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche administrative) dont les noms suivent sont promus au 5ème échelon de leur grade, indice 1190 au titre de l'année 1989 : ACC Néant.

EWENGUE (Alain Bernard) pour compter du 5 Octobre 1989 / Brazzaville  
BATILA (Alphonse) pour compter du 16 Mai 1989 / Pointe-Noire.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 et de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 8 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Reformes  
Administratives,

  
Jean Prosper KOYO .-

  
Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO .-

AMPLIATIONS :

J O R C	.....	1
SGG/BC	.....	15
DGFP/DGCA	.....	3
BST/DGFP	.....	2
OFFIPOSTEL	.....	20
CE/MPTC	.....	1
INTERESSES	.....	2

